



Chambre des communes
CANADA

Sous-comité sur le projet de loi C-28 du Comité permanent des finances

SC28 • NUMÉRO 001 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 décembre 2007

—
Président

M. Rob Merrifield

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Sous-comité sur le projet de loi C-28 du Comité permanent des finances

Le mardi 4 décembre 2007

• (1900)

[Traduction]

La greffière du comité (Mme Christine Lafrance): Conformément à l'article 106 du Règlement, le comité peut maintenant procéder à l'élection d'un président.

[Français]

Je suis prête à recevoir des motions pour le poste de président.

[Traduction]

Une voix: Monsieur Rob Merrifield.

La greffière: Il a été proposé que M. Merrifield soit élu président du comité. Y a-t-il d'autres propositions?

Plâit-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le président (M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC)): Cette motion me met vraiment mal à l'aise parce qu'à moins que je n'obtienne un vote de confiance tous les jours au sein de ce comité, je vais trouver cela un peu difficile.

En attendant, nous devons examiner des motions de régie interne. Il faudrait que nous adoptions immédiatement une motion pour...

Une voix: J'en fais la proposition.

Le président: C'est la même chose que ce qui a été adopté par le comité plénier. Nous avons une motion.

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

Le président: Monsieur McCallum, si j'ai bien compris, vous vouliez présenter une motion.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Oui, je pense qu'il y a consentement unanime, si je puis m'exprimer ainsi, monsieur le président, pour que nous adoptions tout simplement ce

projet de loi et que nous tenions une séance de 10 minutes, demain, pour présenter officiellement cette mesure législative au comité plénier.

Le président: Est-ce votre motion?

L'hon. John McCallum: Oui.

Le président: Nous avons donc une motion sur la table.

Allez-y, monsieur Crête.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): On peut dire que tous les articles ont été adoptés avec dissidence lors de l'étude article par article.

[Traduction]

Le président: C'est très bien.

(La motion est adoptée avec dissidence. [Voir le *Procès-verbal*])

Nous allons devoir renoncer à recevoir le ministre demain, alors que cela aurait pu se faire. Il y aura une séance de 15 minutes, qui commencera à 13 h 45, pour présenter le document au comité plénier. Nous espérons pouvoir déposer par la suite le projet de loi avant quinze heures.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le président, puis-je remercier les fonctionnaires qui sont venus et qui étaient prêts à défendre de merveilleuses choses dans cette mesure législative? Apparemment, nous n'avons pas besoin d'eux ce soir. Alors, je vous remercie énormément, mesdames et messieurs, d'être venus.

Le président: Oui, merci beaucoup de votre présence et d'avoir accepté de participer aux travaux du comité.

Ceci étant dit, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.